

242 - Posée par : C.V.P.B. - C.D.P.C. - 08/03/2010  
Question transférée à : pierre.miel - 08/03/2010  
Question publiée : pierre.miel - 19/03/2010

Concerne  
restructuration

Question

Quel sort sera réservé aux Inspections A sur Bruxelles à partir du  
01/07/2010 ?

Quel sera le sort réservé aux membres du contentieux administratif qui  
est traité actuellement au sein de ces Inspections ?

Réponse

La communication relative à la modernisation aura lieu au moment  
opportun.